



DOSSIER

Jeunesse, sport et EPS, missions de service public

Réalisé par Alice Hadjou et Cécile Rossard

© Daniel Reche / Pixabay

Le Syndicat général de l'Éducation nationale est devenu la CFDT Éducation Formation Recherche publiques – occasion de rappeler la présence, dans son champ de syndicalisation, des personnels du ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques. Cet intitulé ministériel grandiloquent pourrait faire oublier qu'au-delà de la seule préparation des médaillé·e·s de demain, une multitude de services et de métiers œuvrent dans ce périmètre.

Le corps à l'École



© Kirillilov / Pixabay

Pour le Sgen-CFDT, parler du corps à l'École est un enjeu majeur et requiert de questionner les points suivants.

Le développement de l'enfant, de 3 à 16 ans, notamment en matière de santé. Des transformations essentielles impactent la vie et les apprentissages des jeunes... L'école peut apporter certaines réponses (rythmes, espaces, suivi...), mais il faut interroger toute la société et nos rapports au corps, à la maladie, à la prévention, à la performance, à la norme...

Les pratiques corporelles et manuelles dans les apprentissages. Les activités qui mobilisent le corps, les coordinations fines et/ou complexes, la créativité, le toucher, ne sont que peu valorisées, se réduisent, voire disparaissent. Dans nos écoles, dans notre société, il faut rouvrir le chantier de l'importance de ces modalités d'appréhension du monde.

L'importance de l'EPS dans le premier degré comme dans le second degré. Cet enseignement doit être reconnu et valorisé. Formation, co-intervention, installations, matériels... devraient favoriser la mise en place de ces apprentissages fondamentaux. Cette discipline, qui aborde de façon spécifique le rapport au corps, à l'espace, au temps, à l'autre, à l'environnement, mérite une attention toute particulière. C'est bien aux enseignants, acteurs des communautés éducatives de référence, de porter cette discipline et sa richesse.

Revaloriser l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (Usep) et les associations sportives. Les activités périscolaires, pensées par et pour les professeurs des écoles ou les professeurs d'EPS, restent fragiles. Elles constituent pourtant des espaces éducatifs très formateurs pour l'éducation citoyenne et physique (notion de choix, d'engagement...), dans une pratique scolaire. • C. R.

LES PERSONNELS « JEUNESSE ET SPORTS » – 5 314 lors des élections professionnelles en 2022 – contribuent aux politiques de jeunesse, d'engagement et de sport dans les délégations régionales académiques (Drajes) et les services départementaux (SDJES). Notamment, ils habilitent les formations aux métiers d'éducateurs sportifs, assurent le contrôle d'honorabilité, soutiennent le travail de terrain du milieu associatif. Ils exercent aussi dans les Pôles ressources nationaux des missions d'expertise, de conseil et de mise en synergie des acteurs du sport en France et en Europe. Un tiers d'entre eux, bien qu'agents publics, sont mis à disposition des fédérations sportives. Enfin, ils travaillent à la Direction des sports ou dans ses établissements.

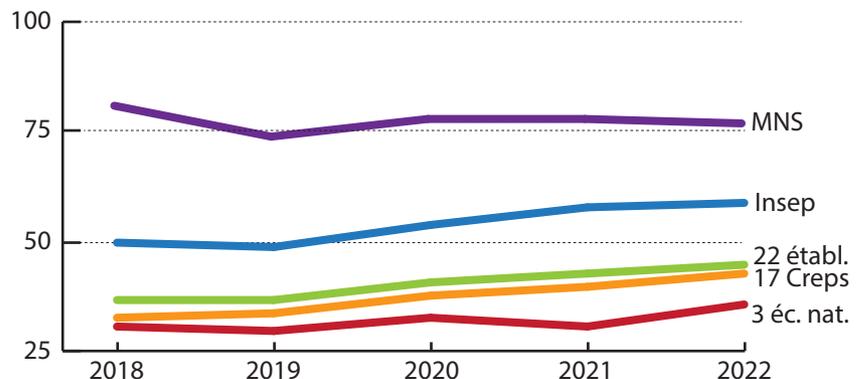
Les corps « propres » Jeunesse et Sports sont professeurs de sport, conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, conseillers techniques et pédagogiques supérieurs et inspecteurs de la Jeunesse et des Sports. Les autres sont personnels administratifs, ingénieurs, agents techniques – pour une bonne moitié, contractuels.

Le rapprochement effectué en 2021 entre Jeunesse et Sports, et Éducation nationale visait à réunir les compétences en matière de vie associative, de jeunesse, de citoyenneté et d'engagement – plus précisément à réunir les savoir-faire présents dans les territoires mais dont les compétences étaient exercées dans deux réseaux distincts : les services académiques (rectorats et directions des services départementaux de l'Éducation nationale) d'une part, et le réseau de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale d'autre part.

FOCUS SUR LES ÉTABLISSEMENTS DU SPORT

À l'occasion du départ en retraite de Jean-Marc Grimont, fer-de-lance du réseau syndical des établissements du Sport (cf. entretien page 10), nous avons choisi de mettre en lumière ce service public et ses personnels, eux qui vivent la préparation des Jeux de manière plus intestine dirons-nous... L'occasion aussi de faire briller le parcours de la flamme orange du syndicalisme CFDT portée par Jean-Marc ces dix-sept dernières années.

Évolution du pourcentage de contractuel-le-s entre 2018 et 2022.



Source : Direction des sports, « Analyse de l'enquête nationale "Effectifs Activités" des établissements publics du



LA REPRÉSENTATIVITÉ CFDT EN ÉTABLISSEMENTS DU SPORT

Dix-sept Creps, trois écoles nationales et un musée national : le Sgen-CFDT est présent dans la quasi-totalité du périmètre, majoritaire dans seize de ses établissements. Dans les instances nationales, il a perdu un siège aux dernières élections professionnelles : la particularité CFDT de s'adresser à TOUS et de toujours fonder ses revendications sur le règlementaire a la vie dure à l'époque du repli sur soi et du « parler fort » en lieu et place du « parler juste ». Pourtant, les exemples d'avancées proposées et gagnées par la CFDT ne manquent pas : création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) dédié, maintien d'instances spécifiques Jeunesse et Sports au moment du retour à l'Éducation nationale, ralliement des personnels Jeunesse et Sports au dispositif de titularisation Sauvadet, création d'un cadre d'emploi propre aux agents Creps lors du transfert des personnels techniques aux régions... Des avancées dont tous les personnels bénéficient aujourd'hui sans vraiment s'en rendre compte. Fort d'un maillage national, le réseau des représentants des personnels en établissement du sport se ●●●

Le Sgen-CFDT est présent dans la quasi-totalité du périmètre, majoritaire dans seize de ses établissements.

UN PEU D'HISTOIRE

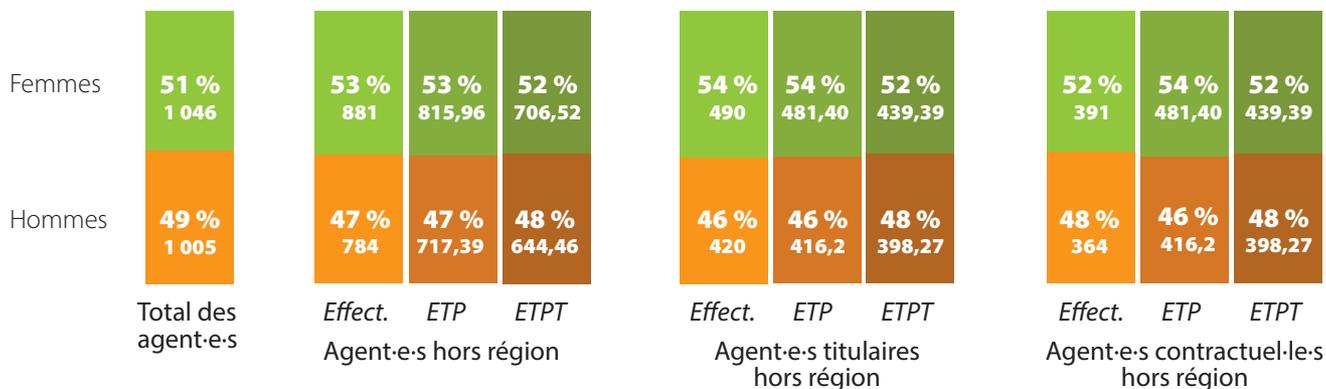
C'est sous le Front Populaire (appellation remise au goût du jour très dernièrement) que le sport et l'éducation lient institutionnellement leur destin.

En 1936, Léo Lagrange était nommé sous-secrétaire d'État aux Sports et à l'Organisation des loisirs – tout nouveau portefeuille ministériel – auprès du ministre de la Santé publique. Loin d'en faire un outil d'endocrinement, la pratique sportive devait, selon lui, être

un outil de santé et d'éducation*. Il a lancé, dès 1939, l'idée des centres régionaux d'éducation générale et sportive (Creps) dont les infrastructures ont eu, selon les contextes géopolitiques, des vocations plus militaires que civiles. Rebaptisés en 1945 centres régionaux d'éducation physique et sportive (Creps), ils participent alors à la formation des professeurs d'éducation physique et sportive. Cette même année est créé l'Institut national du sport (INS) à Vincennes. Devenu l'Institut national du sport et de l'éducation physique puis Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (Insep), cet institut est désormais le passage obligé des médaillés de demain. Il est aussi le vaisseau amiral du réseau Grand Insep auquel sont rattachés les établissements du sport.

Si la signification des acronymes évolue au fil du temps, c'est le cas également du ministère de tutelle (Éducation nationale, Santé, ministère de la Jeunesse et des Sports...)

Répartition femmes / hommes par effectifs physiques, ETP et ETPT au 31 décembre 2022.



ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, 2022.



Rencontre avec Jean-Marc Grimont*

Il en aura vu du pays en allant à la rencontre des agent-e-s disséminé-e-s dans les 17 établissements métropolitains du sport. De ces multiples prises de contact est né le réseau Sgen-CFDT des établissements du sport qui, aujourd'hui, domine dans les instances consultatives des Creps et des écoles nationales.

Rencontre avec Jean-Marc Grimont, secrétaire fédéral, très bientôt en retraite.

Le syndicalisme, certains tombent dedans tout petit. Toi, pas vraiment...

• J'ai adhéré au Sgen à 48 ans, une fois titularisé. Longtemps précaire, les syndicats catégoriels présents dans mon établissement ne me parlaient pas. J'avais pourtant déjà croisé la route de la CFDT, ayant vécu vingt ans avec une institutrice militante au Sgen, fille d'un des fondateurs de la CFDT. Au vu des nombreuses réunions chez moi, je pensais que le Sgen n'était qu'un syndicat d'instits et de profs ! Aussi, grande fut ma surprise de voir arriver à l'Insep en 2006, pour une réunion syndicale de campagne électorale, Gilbert Heitz, un secrétaire fédéral Sgen-CFDT, ouvrier de métier, pour nous parler de revendications concrètes pour améliorer les conditions de travail, d'emploi, de rémunération de TOUS les personnels ! Ça a été le déclic. J'ai fait campagne pour le Sgen qui a gagné pour la première fois un siège au comité technique paritaire de l'Insep, et à peine devenu représentant, sans aucune expérience j'ai tout de suite été plongé dans la marmite. Le Sgen n'ayant alors aucun militant au ministère des Sports, je me suis retrouvé en bilatérale face au ministre, meneur d'une grève des personnels de l'Insep, interviewé par *Le Monde* !

Que doit-on veiller à préserver dans cet engagement ?

• En plus de parvenir à bien articuler vie personnelle et vie professionnelle, il faut être vigilant, tout en respectant la logique du fonctionnement démocratique, à toujours cultiver son esprit critique et sa liberté de pensée au sein de l'organisation. C'est un peu mon côté anarchiste qui parle. Même au Sgen-CFDT, certainement la moins dogmatique des organisations syndicales, en bon militant on peut parfois se sentir obligé, pour être

« corporate », de soutenir des positions auxquelles on n'aurait pas forcément adhéré. Il faut alors être capable de faire la part des choses, et d'assumer avec lucidité ces compromis avec ses convictions.

Quels principaux conseils donnerais-tu à tes successeur-e-s ?

• Continuer à porter les valeurs du syndicalisme général face à des syndicats catégoriels qui, à Jeunesse et Sports notamment, incarnent une forme de syndicalisme très conservateur ; être à l'écoute des personnels pour mieux porter des revendications en phase avec leurs attentes, sans dogmatisme, dans un contexte où les lignes font fortement bouger (par exemple, le projet de suppression des catégories, de prise en compte accrue du mérite individuel dans la rémunération...) ; réussir à conjuguer communication numérique et présence sur le terrain ; se former à la pratique de la négociation d'accords majoritaires locaux, dans la perspective d'une (r)évolution annoncée par la loi de transformation de la fonction publique ; anticiper la montée en charge d'un besoin accru d'accompagnement individuel des agents victimes d'atteintes à leur santé au travail ou victimes de violences sexuelles et sexistes, de harcèlement, de discriminations, qui va nécessairement impliquer plus de réactivité, de disponibilité et le développement de compétences juridiques au sein des équipes syndicales ; enfin, détecter et former les représentants de demain, obtenir que leur engagement soit mieux reconnu et valorisé par l'administration, garantir leur protection en tant que lanceurs d'alerte...

• Propos recueillis par Alice Hadjou

* Retrouvez l'intégralité de l'entretien sur le site de la fédération : <https://vu.fr/xqYNp>



structure et se professionnalise. Secrétaire administratif, personnel technique et pédagogique, gestionnaire de paie mais aussi documentaliste, kinésithérapeute... elles et ils ont des métiers différents mais leur environnement de travail, que sont les microcosmes des Creps et des Écoles nationales, les réunit. Dans ces établissements autonomes, aux effectifs réduits et au management encore très paternaliste, il n'est pas toujours aisé de faire valoir sa légitimité en tant que représentant-e des personnels. Elles et ils sont pourtant à considérer comme il se devrait : des élu-e-s, relais incontournables de la prévention car formé-e-s à la santé et à la sécurité au travail, et qui connaissent le terrain ! Dont acte.

Le défi est de taille mais ils auront été à bonne école : alors, merci Jean Marc. • A. H.

* Discours radiodiffusé de Léo Lagrange, le 10 juin 1936 : <https://vu.fr/yXWGa>